

**FORMATION d'ACCOMPAGNATEUR-TRICE de RANDONNEES PEDESTRES 1^{er} DEGRE
18-19-20 MAI 2024 A LA ROQUE D'ANTHERON (13)**

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à la Ligue FSGT SUD avant le 15 mars 2024

Attention : nombre de places limité

Nom de l'association :

Son adresse :

L'association a-t-elle déjà une activité randonnée pédestre organisée ? oui non

Si oui,

Nom du/de la responsable de l'activité :

Ses coordonnées téléphoniques :

Son adresse électronique (facultatif) :

Si non, existe-t-il un projet de création de cette activité en son sein ? oui non

Participant-e-s inscrits par l'association ⁽¹⁾

Nom et Prénom	N° licence FSGT	Code Exp ⁽²⁾	BFA Visé ⁽³⁾	Téléphone (portable de préf.)	Adresse électronique (ou à défaut postale)

Montant du règlement global : 150,00 € x⁽⁴⁾ = €

joint par chèque n° libellé à l'ordre de "LIGUE FSGT SUD"

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant total de la formation. L'association verse la part totale de la participation demandée au moment de l'inscription. Il lui appartient ensuite, en fonction de ses orientations, de récupérer ou non auprès des participants qu'elle a inscrits une part plus ou moins importante de ce montant.

Les titulaires du livret fédéral d'animation peuvent obtenir une participation fédérale de 50% à condition d'adresser avant la formation une demande de prise en charge au domaine formation fédéral.

(1) Pour permettre l'échange d'expérience le nombre d'inscrits d'un même club est limité à 4 maximum

(2) Code expérience : 1 = déjà animateur-trice de randonnée et a déjà suivi une formation pour cette animation
2 = déjà animateur-trice de randonnée mais n'a, à ce jour, suivi aucune formation pour cette animation
3 = pratiquant-e de randonnée en collectivité (club, C.E. ou autre) n'ayant jamais animé cette activité
4 = pratiquant-e de randonnée à titre individuel (famille, amis) n'ayant jamais animé cette activité

(3) "BFA visé": répondre par "oui" ou par "non" selon que le-la stagiaire est candidat-e à l'obtention du Brevet Fédéral ou pas.

(4) Nombre de participant-e-s inscrit-e-s par l'association.